

Vincent Malige
4 Mazernaud
87250 Saint Pardoux le lac

vmalige@laposte.net

A l'attention du président de la commission d'enquête
publique du projet « Centrale éolienne des 4 chemins »

Messieurs,

vous trouverez dans la suite de cette contribution les raisons pour lesquelles je m'oppose formellement au projet de construction de la centrale industrielle éolienne dite « des 4 chemins », sur les communes de Balledent et Châteauponsac.

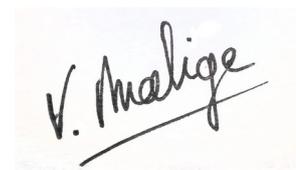
Installé depuis seulement quelques années dans le nord de la Haute-Vienne, en provenance d'une grande ville du Sud-Ouest, je suis venu me « perdre » dans cette région pour y trouver ce que je cherchais auparavant. Grandes étendues sauvages à l'habitat (très) dispersé, nature préservée et authentique, typicité des paysages, et pour tout dire une région à l'écart de l'agitation urbaine.

Randonneur passionné, je fréquente régulièrement les chemins, sous-bois et petites routes pittoresques des communes de Châteauponsac et Balledent, entre Basse Marche et Monts d'Ambazac. Qui plus est, nombre de mes amis et connaissances y habitent.

Depuis deux ans, je constate avec horreur que ce territoire jusque là préservé est en train de se transformer à une vitesse folle en une gigantesque zone industrielle, cancer anarchique rongant la terre et obscurcissant l'horizon dans lequel le regard a de plus en plus de mal à se perdre.

Parmi les innombrables éléments sous tendant mon opposition au projet de la centrale industrielle éolienne des 4 chemins, vous trouverez quelques points que j'ai souhaité mettre en exergue dans cette contribution.

Je vous remercie de m'avoir lu,

A handwritten signature in black ink that reads "V. Malige". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

Prise en compte du contexte local

Ce premier point concerne le véritable tsunami éolien qui s'abat sur le Haut Limousin, victime d'une intense prédation de la part des promoteurs éoliens, aidés en cela par la démission et la double trahison des élus ; d'une part vis-à-vis des populations au service desquelles ils sont et d'autre part vis-à-vis du territoire qu'ils sont censés défendre.

La carte présentée dans l'illustration 1 prend en compte l'intégralité des projets connus, qu'ils soient réalisés, en cours de réalisation, en cours d'enquête publique ou d'instruction à la préfecture, ou en cours d'étude par les promoteurs. Il est plus que probable que certains n'apparaissent pas sur ce « radar », de par les méthodes opaques et douteuses utilisées par les promoteurs pour prospector.

Sur ce petit territoire (environ 1.600 km²), ce sont déjà 48 machines en exploitation, plus de 80 autorisées par la préfecture et en attente de construction ; ces deux catégories sont représentées par des marques orange sur la carte. Et ce sont sans doute plus de 50 machines supplémentaires en cours d'étude en préfecture ou sur le terrain qui ne sont pas représentées. Les marques bleues signalent deux projets « en cours de prospection foncière » dans le périmètre des communes de Balledent/Châteauponsac.

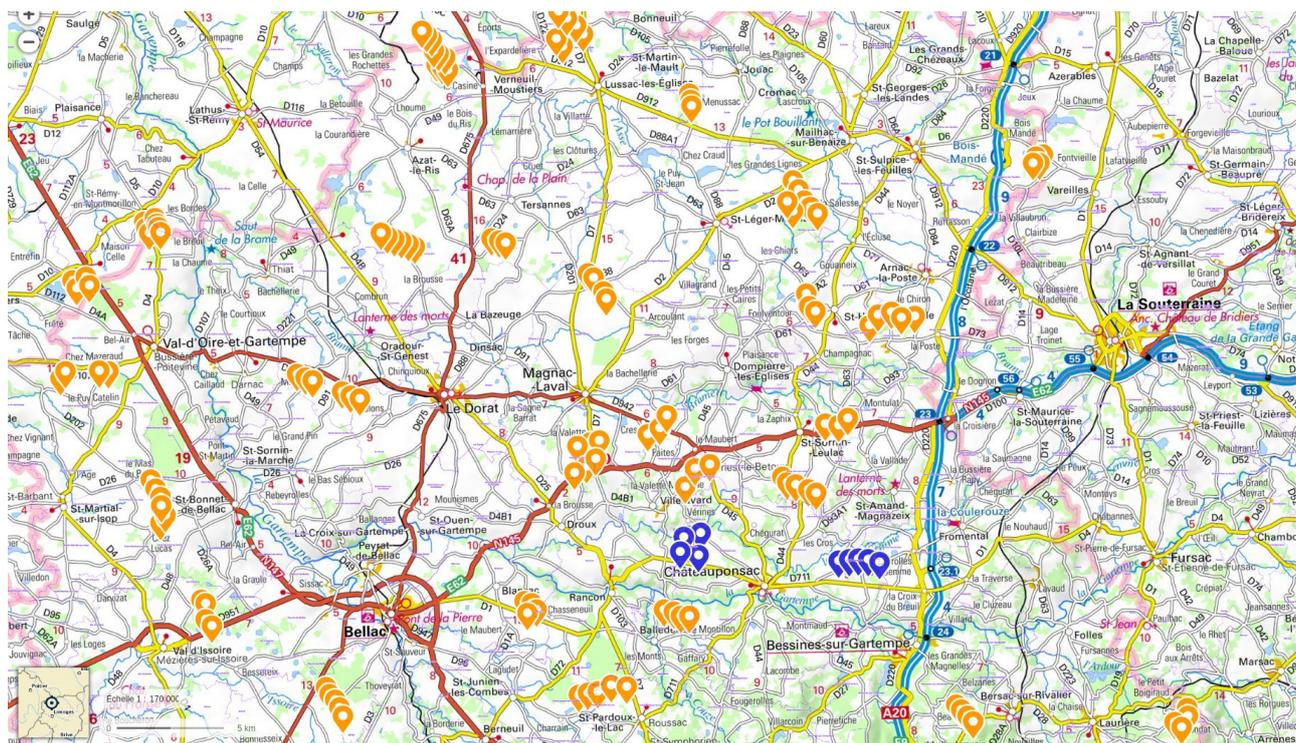


Illustration 1: Carte des projets éoliens – Nord de la Haute-Vienne – Novembre 2021

Question à la commission d'enquête : de quelle manière la commission d'enquête compte-t-elle prendre en compte ce contexte local dans le rendu de sa décision ?

Impacts de l'exploitation sur la santé publique

On trouve dans le dossier du promoteur une étude d'impact du fonctionnement de ses machines industrielles sur la santé des riverains (paragraphe 6.3.4 de l'étude d'impact).

Globalement, le contenu des documents rédigés par le promoteur est de très mauvaise qualité, méthodologique, technique et scientifique. Les démarches envisagées ne consistent jamais en une analyse contradictoire de faits, éléments, connaissances, mais en la juxtaposition d'éléments choisis à priori et justifiant « quoi qu'il en coûte » l'implantation de la centrale.

On n'ose imaginer la qualité des documents déposés initialement en préfecture pour l'instruction, et faisant durant cette phase l'objet de nombreuses et volumineuses demandes de compléments de la part des services instructeurs.

Les pages 297, 298 et 299 concernant l'impact des ombres portées ont particulièrement retenu mon attention.

Je résume ces trois pages en deux (tous) petits points :

1. il y aura des impacts, mais heureusement beaucoup d'éléments non intégrés dans la simulation (certainement par souci de maximiser les impacts évalués n'est-ce pas?) « limiteront », « atténueront », « protégeront » les habitations des ombres portées,
2. bon, 15 habitations seront impactées ; à en croire le promoteur, une seule, au Piofoux, « risque d'être plus exposée aux ombres portées induites par l'éolienne E4 » MAIS « uniquement en hiver et à certaines heures de la journée ». Ouf, nous voici rassurés !!! Seule une famille sera impactée, mais pas tout le temps. Quel cynisme : que vaut en effet la vie d'une famille en face des juteux profits que Valeco est susceptible de faire avec la centrale des 4 chemins ? Encore une écœurante mise à distance de la réalité.

Question au promoteur : puisque le promoteur a identifié 15 habitations impactées par la centrale, a-t-il eu la décence d'en informer les propriétaires ?

Question au promoteur : puisque le promoteur a identifié 15 habitations impactées par la centrale, a-t-il eu la décence d'en informer la mairie ?

Question au promoteur : puisque le promoteur a identifié 15 habitations impactées par la centrale, a-t-il eu la décence d'en informer l'ARS ?

Question au promoteur : si, par malheur et la technologie nous en garde, les simulations du promoteur s'avéraient ne pas correspondre à la réalité, quelles mesures sont envisagées afin de supprimer les nuisances liées aux ombres portées ?

Questions à la commission d'enquête

Comment la commission d'enquête compte-t-elle évaluer les réponses fournies par le promoteur aux contributions ?

Si la commission estime que les réponses fournies par le promoteur sont insatisfaisantes, de quels moyens dispose-t-elle afin d'obtenir des compléments ?

Comment la commission d'enquête estime-t-elle l'adéquation des réponses du promoteur aux questions du public ?

Quels sont les outils/compétences/expertises impartiales et indépendantes sur lesquels la commission peut s'appuyer afin d'évaluer le travail de Valeco et les contributions reçues durant l'enquête, et ainsi assurer le public que sa décision est fondée sur des critères objectifs, mesurables ?

En respectant la convention d'Aarhus, comment la commission d'enquête prend en compte les avis du public, très majoritairement défavorables à ce projet dans sa décision ?

De quelle manière la commission d'enquête compte-t-elle prendre en compte de manière significative les contributions du public dans le rendu de sa décision ?

Afin de prendre en compte l'avis des habitants du territoire défini dans l'illustration 1, la commission d'enquête de la centrale des 4 chemins en particulier compte-t-elle élargir le traditionnel périmètre de 6 kms autour du parc ? Si non, pour quelles raisons ?